

ATTIJARI VALEURS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêté au 30 Septembre 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « ATTIJARI VALEURS SICAV » emploie 63,74 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société «ATTIJARI VALEURS SICAV» emploie 24,23 % de son actif net en titres OPCVM, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 5% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3/ La société «ATTIJARI VALEURS SICAV» emploie 36,26 % de son actif en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, emprunt national et actions d'OPC. Ce taux est en dessous du minimum de 50% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des points cités ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 30 Septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2017.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes :

- Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 4-3, la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société.

- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-4 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 463 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 31 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/09/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	375 116	684 696	651 817
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		250 860	542 689	508 018
b - Obligations et Valeurs assimilées		124 256	142 007	143 800
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		659 417	443 529	442 993
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	3-4	659 417	443 529	442 993
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 034 533	1 128 226	1 094 810
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	7 898	11 500	4 740
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	239 915	241 727	243 970
TOTAL PASSIF		247 813	253 226	248 710
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	777 274	858 093	833 242
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	9 447	16 906	12 858
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	3	3
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 440	16 903	12 856
ACTIF NET		786 721	874 999	846 100
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 034 533	1 128 226	1 094 810

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	4 419	24 010	14 480	71 927	73 720
a - Dividendes		2 851	18 942	10 385	55 613	55 613
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 568	5 068	4 095	16 314	18 107
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	2 617	6 697	8 590	20 542	22 320
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 035	30 707	23 070	92 469	96 040
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	-3 339	-10 123	-10 285	-33 488	-37 014
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 696	20 584	12 786	58 981	59 025
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	-5 772	-11 144	-3 464	-9 981	-12 849
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 077	9 440	9 322	49 000	46 177
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-32 077	-32 097	-33 321
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-2 077	9 440	-22 755	16 903	12 856
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	32 077	32 097	33 321
* Variation des +/- values potentielles sur titres		532	-65 014	-101 660	-255 708	-264 486
* +/- values réalisées sur cession des titres		1	11 046	36 628	18 855	66 098
* Frais de négociation de titres		-	-2 000	-2 646	-7 913	-8 334
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-1 543	-46 528	-58 357	-195 766	-160 545

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	-2 077	9 440	9 322	49 000	46 177
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	532	-65 014	-101 660	-255 708	-264 486
c - +/- values réalisées sur cession de titres	1	11 046	36 628	18 855	66 098
d - Frais de négociation de titres	-	-2 000	-2 646	-7 913	-8 334
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-12 852	-	-37 256	-37 256
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	-	-	13 508	13 508
* Capital	-	-	-	13 757	13 757
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-448	-448
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	199	199
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-1 726 705	-1 740 228	-1 804 348
* Capital	-	-	-1 841 829	-1 855 450	-1 925 326
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	147 206	147 524	154 504
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-32 083	-32 302	-33 526
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 543	-59 380	-1 785 062	-1 959 742	-1 988 641
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	788 264	846 100	2 660 061	2 834 741	2 834 741
b - En fin de période	786 721	786 721	874 999	874 999	846 100
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	6 504	6 504	20 539	20 538	20 538
b - En fin de période	6 504	6 504	7 017	7 017	6 504
VALEUR LIQUIDATIVE	120,959	120,959	124,697	124,697	130,089
DIVIDENDE DISTRIBUE	-	1,976	-	1,814	1,814
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,20%	-5,50%	-3,72%	-8,34%	-4,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/09/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Septembre 2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2017, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Septembre 2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 375 116 DT contre 684 696 DT au 30/09/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Coût d'acquisition	441 126	676 663	650 770
- Actions et droits rattachés	123 500	494 768	469 588
- Titres OPCVM	195 126	41 895	41 182
- Obligations et valeurs assimilées	122 500	140 000	140 000
Plus ou moins values potentielles	-67 766	6 026	-2752
- Actions et droits rattachés	-63 270	6 160	-3073
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
- Titres OPCVM	-4496	-134	321
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	1756	2007	3799
Total	375 116	684 696	651 817

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 4 419 DT pour la période allant du 01/07/2017, au 30/09/2017, contre un montant de 14 480 DT pour la même période en 2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	3 ^{ème} Trimestre 2017	30/09/2017	3 ^{ème} Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Revenus des actions	2 851	10 967	10 385	50 786	50 786
- Revenus des Titres OPCVM	-	7 975	-	4 827	4 827
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	1 568	5 068	4 095	16 314	18 107
Total	4 419	24 010	14 480	71 927	73 720

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, à 2 617 DT contre 8 590 DT pour la période du 01/07/2016 au 30/09/2016, et représente le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	3 ^{ème} Trimestre 2017	30/09/2017	3 ^{ème} Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Intérêts/ compte courant	2 617	6 697	5 454	8 884	10 662
- Intérêts/ Dépôt à terme	-	-	3 136	11 658	11 658
Total	2 617	6 697	8 590	20 542	22 320

3-4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 659 417 DT contre 443 529 DT au 30/09/2016, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
- Avoir en banque	658 088	442 635	441 835
- Sommes à l'encaissement	14	61	14
- Sommes à régler	-1327	-4633	-623
- intérêts sur compte courant	2 642	5 466	1 767
Total	659 417	443 529	442 993

3-5 Note sur le capital

<u>- Capital au 30/06/2017</u>	
- Montant	776 741
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	532
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1
- Frais de négociation de titres	-
<u>- Capital au 30/09/2017</u>	
- Montant	777 274
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice encours	9 440	16 903	12856
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	3	3
Total	9 447	16 906	12858

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 7 898 DT contre un solde de 11 500 DT au 30/09/2016, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
-Gestionnaire	4 692	7 223	2 475
-Dépositaire	3 206	4 277	2 265
Total	7 898	11 500	4 740

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 239 915 DT contre un solde 241 727 DT au 30/09/2016, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	895	1 898	4 412
-Honoraire Liquidateur	3 102	-	-
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 069	8 069	8 069
- Dividende à payer exercice 2008	4 979	4 979	4 979
- Dividende à payer exercice 2009	12 832	12 832	12 832
- Dividende à payer exercice 2010	8 842	8 842	8 842
- Dividende à payer exercice 2011	7 171	7 171	7 171
- Dividende à payer exercice 2012	6 635	6 635	6 635
- Dividende à payer exercice 2013	7 720	7 720	7 720
- Dividende à payer exercice 2014	7 701	7 701	7 701
- Dividende à payer exercice 2015	5 770	5 770	5 770
- CMF à payer	32	163	72
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	20 679	26 964	26 361
- TCL à régulariser	12 423	12 423	12 423
-contribution conjoncturelle	2 591	-	-
- Etat à payer	35	121	545
Total	239 915	241727	243 970

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/07/2017, au 30/09/2017, à 3 339 DT contre 10 285 DT pour la même période en 2016, et se détaille ainsi :

Libellé	3^{ème} Trimestre 2017	30/09/2017	3^{ème} Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	2 345	7 110	7 224	23 521	25 998
- Rémunération du dépositaire	994	3 013	3 061	9 967	11 016
Total	3 339	10 123	10 285	33 488	37 014

3-10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/07/2017, au 30/09/2017, à 5 772 DT contre 3 464 DT pour la même période en 2016, et se détaille ainsi:

Libellé	3^{ème} Trimestre 2017	30/09/2017	3^{ème} Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	1537	4562	2514	7 487	10 000
-Honoraire liquidateur	3 102	3102	-	-	-
- Redevance CMF	198	603	612	1 993	2 203
- Services Bancaire et Autres charges	28	101	20	67	94
-Contribution conjoncturelle	874	2 591	-	-	-
- TCL	33	185	318	434	552
Total	5 772	11 144	3 464	9 981	12 849

4 AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 30 Septembre 2017, s'élève à 2345 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 30 Septembre 2017, s'élève à 994 DT TTC.

4- 3 Evénements postérieur à la clôture :

La société « ATTIJARI VALEURS SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. L'assemblée Générale Extra Ordinaire tenue le 20 Juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société et la nomination de Monsieur « AYMEN EL ABED » en tant que liquidateur de la société.

4- 4 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 463 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017, et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 30/09/2017					
Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES		123 500,000	60 230,000	5,822%	
UADH	19 000	123 500,000	60 230,000	5,822%	2,111%
Titres OPCVM		195 126,413	190 630,187	18,427%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 879	195 126,413	190 630,187	18,427%	0,132%
EMPRUNT NATIONAL		122 500,000	124 256,079	12,011%	
EMPRUNT NATIONAL CAT C	1 400	122 500,000	124 256,079	12,011%	NS
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		441 126,413	375 116,266	36,259%	